



PIÈCES AUTO INNOVANTES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 26/09/2024

Echéance le : 31/10/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

FACTURE		Echéance le : 31/10/2024		TVA : FR12902550565							
L.C.R.		CS/SB								N° Commande	
Magasinier :										5506208	
N° Document		N° Client		V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage			
4766861		0165285		Zone Expedition : 03							
Désignation		N° Pièce		Quantité ou temps		C T		Prix unitaire hors taxe		Remise %	
										Prix unitaire net hors taxe	
										Montant	
** BL 5506208 DU 26/09/2024 **											
580 BGB 34											
COMMENTAIRE R.A. : 580 BGB 34											
NUMERO DE COMMANDE :											
E:ELEMENT FILTRE AIR PSA		E147027 C48D06		1,00		4		22,60		44,00	
E:FILTRE ESSENCE PSA		E145064 C48E02		1,00		4		15,63		44,00	
E:FILTRE HAB PARTICULE PSA		1610617180 C35C05		1,00		4		25,20		44,00	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 35,52											
CHER CLIENT											
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.											
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS											
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.											
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT											

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4766861 N° Client 0165285 N° Commande 5506208

Echéance le : 31/10/2024

26/09/2024 42,62



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.